

SEANCE DU 07 JUILLET 2022

Date de la convocation : vendredi 1^{er} juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 16

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi sept juillet, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, MAUGER Sylvie, LANGREZ Catherine, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Johann, VASSELIN Denise, DUPONT Joël.

Ont donné pouvoir : LACOLLEY Daniel (pouvoir à HAVARD Georges), LEJOLLY Annie (pouvoir à MAUGER Sylvie), LELUBEZ Marlène (pouvoir à HAIRON Josiane),

Excusés : ROUXEL Dominique, LELANDAIS Guillaume.

Secrétaire de séance : SOURD Annie

Objet : CONVENTION PRESTATION DE SERVICES ASSOCIATION FAMILLES RURALES – AVENANT N°3

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention de prestations de services avec l'Association Familles Rurales le 09 août 2018 pour la mise à disposition de personnels sur les temps périscolaires matin, midi et soir. Cette convention a été renouvelée par avenant n° 1 pour l'année scolaire 2020/2021 et pour l'année 2021/2022 par avenant n° 2.

Il propose le renouvellement de cette convention, dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Madame Dominique Travert ne prenant pas part au vote) :

- donne son accord au renouvellement de la convention à passer avec l'Association Familles Rurales pour l'année scolaire 2022/2023,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 3 correspondant,
- souligne que les règles sanitaires devront être prises en compte le cas échéant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric BRIENS